

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



Avantages loisirs (rabais si vous y allez en transport public)

La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



## TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

*Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)*

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute



personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
greffe@dully.ch  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de



ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

# DULLY INFOS

Avril 2023

La Municipalité se réjouit de pouvoir remettre les clés au futur locataire du Trait d'Union début juillet et d'accueillir Stéphan Renaud et son équipe pour reprendre la gérance des locaux. Si son nom ne vous est pas inconnu, c'est que c'est lui l'exploitant de la Feuillantine à Gland.

La Municipalité

## Le tout nouveau Trait d'Union

L'échafaudage étant maintenant enlevé et les grosses transformations intérieures terminées, c'est la toute nouvelle façade qui montre son visage. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sous la direction de l'architecte, Sylvain Nassisi, afin de pouvoir terminer dans les temps et dans le budget alloué. La remise des clés au futur locataire est ainsi prévue début juillet.



# TRAIT/D'UNION

Pour créer un lien avec l'identité initiale du bâtiment «école/laiterie», le graphiste, Fabrice Nassisi, a mis en évidence le symbole de la cloche qui le coiffait. La «campana» est emblématique à plusieurs titres. C'est le vecteur de communication ancestral, le média intemporel. Ses modulations sonores informaient les deux communes de l'activité du lieu. Identité de l'école d'antan, la cloche évoque aussi la cloche à frometons où s'affinent les produits laitiers.

Le graphiste s'est inspiré librement de certains éléments. La typographie rappelle celle inscrite sur le bâtiment des années 1930 mais avec une approche contemporaine. Le trait oblique évoque de manière dynamique l'unité et la distinction des deux communes. Il a stylisé la cloche en détournant le signe «D'», l'image et le texte sont ainsi harmonisés.

Les codes couleurs sont coordonnés avec l'origine agricole et celles du nouveau bâtiment ainsi que les métiers de bouche. L'histoire, les valeurs et l'identité du lieu sont exprimées de manière épurée et sobre. Le logotype est original, identifiable et aussi diplomate pour voisiner avec d'autres messages.

## Carnaval



En ce début de printemps, c'est sous une petite pluie fine que les élèves ont fait leur carnaval. Après une petite marche en cortège entre Dully et Bursinel, c'est dans la cour de récré que les enfants et leurs enseignants ont pu montrer aux parents présents les chants appris et leurs beaux costumes. Parmi les présents, il y avait entre autres de nombreux super héros, des princesses, des pirates et quelques animaux plus ou moins grands.

## Nouveau règlement sur les émoluments de la Police des constructions

La Municipalité, le Conseil général ainsi que le Canton ont approuvé en fin d'année 2022, le Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et de construction de la commune de



Dully. Celui-ci est donc appliqué dorénavant, en particulier pour toute personne ou organisme qui requiert une autorisation de construire.

Par exemple, le montant de l'émolument perçu pour toute décision menant à l'octroi d'un permis de construire s'élève à 1‰ avec un minimum CHF 100.- et l'octroi d'un permis d'habiter s'élève à 0,5‰ avec un minimum CHF 100.-.

La Municipalité invite donc sa population à prendre connaissance de ces nouvelles règles par le biais du site internet de la commune. Un exemplaire papier peut bien entendu être fourni à toute personne en faisant la demande au greffe.

## Greffe

Administration communale  
Rte de Bursinel 29  
1195 Dully

Lundi : 14:00 - 18:00  
Mardi : 07 :30 - 10 :30  
Jeudi : 14 :00 - 17 :00

Tél : 021 824 16 53  
[greffe@dully.ch](mailto:greffe@dully.ch)  
[www.dully.ch](http://www.dully.ch)

## No d'urgence

Urgences santé (Ambulance)  
144

Centrale téléphonique des  
médecins  
0848 133 133

Police  
117

Général  
112

## Conseil général

Les prochains conseils généraux auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023
- Mercredi 11 octobre 2023
- Mardi 5 décembre 2023

## Travaux à la plage

Des travaux de sécurisation de la plage vont avoir lieu à partir du 24 avril pour une durée de quelques semaines.

## Procédure de requête en abattage d'arbre

Si vous désirez abattre un arbre, il vous faudra préalablement en faire la demande à la Municipalité. Pour ce faire il vous suffit d'envoyer votre demande par email ou par courrier au greffe, lequel sera accompagné d'une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que d'un plan de situation ou une vue aérienne où sera mentionné l'emplacement de la plantation à abattre.

Le garde forestier vous contactera ensuite rapidement afin d'établir un rapport pour la Municipalité. Selon l'importance de l'arbre et son inscription dans le plan de protection, votre demande devra être affichée au pilier public durant 20 jours suite auxquels une autorisation d'abattage pourra vous être envoyée si celle-ci est acceptée.

## Stationnement

La Municipalité est sur le point de signer une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle. En effet, vous pourrez prochainement voir les assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle se déplacer sur notre territoire avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence sera accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

Durant les premiers jours, des avertissements seront mis, mais ensuite les contrevenants seront amendés.



La Municipalité rappelle à ses habitants et visiteurs que toutes les places de parking nécessitent que l'heure d'arrivée soit indiquée au moyen du disque. Cela est valable même pour les places marquées en blanc. La durée de stationnement est de maximum 5 heures.

## Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit

Prolongez vos soirées du vendredi au samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes depuis la gare de Gland.

Taxibus sur appel : 022 361 45 45  
(supplément de CHF 3.-/personne)  
Départs de Gland, gare Sud à :

21 :45  
22 :24  
23 :57  
00 :56  
01 :45



## Proches aidants

*Le Réseau Santé La Côte soutient activement les proches aidants dans leur engagement. Dans le Canton de Vaud, 14% de la population s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.*

**'espace  
proches,**

*Du soutien peut être obtenu auprès de la Hotline gratuite 0800 660 660 ou sur le site [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants)*

## Tennis Club de Dully

*Le Club informe les habitants de la reprise des cours Juniors les mercredis après-midi du 26 avril au 28 juin 2023 et en profite pour présenter son nouveau professeur Walter Zwygart.*

Renseignements :  
[www.tcdully.ch](http://www.tcdully.ch)

## Décès



*La Commune a le regret d'annoncer les décès de :*

Maurice Wampfler  
18.01.2023

Werner Gut  
03.03.2023

## Commission des jeunes du Canton de Vaud

Créée en 2011, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est un espace d'échanges et de proposition pour les jeunes. Elle est composée de 25 jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, en mesure de transition, au gymnase ou en formation professionnelle. Ses tâches consistent principalement à discuter de sujets de société, à répondre à des consultations qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat ou encore à participer à l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.



Pour remplacer les membres ayant atteint l'âge maximal autorisé par la loi, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes intéressé-e-s.

Informations et dépôt de candidature jusqu'au 1er mai 2023 sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)

## Promenade des chiens

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully **le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.**

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour **empêcher de souiller** les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits. Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit **l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en particulier en forêt.** Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.



## Faire du vélo à ½ prix

Afin d'encourager les habitants à utiliser les vélos en libre-service pour leurs trajets ponctuels, l'action trajets à moitié prix est renouvelée en partenariat avec PubliBike du 6 avril au 30 juin 2023. L'offre découverte est valable pour les habitants et visiteurs n'ayant pas encore souscrit d'abonnement mensuel ou annuel PubliBike.

Pendant 1 mois, profitez de -50% sur les 30 premières minutes de tous vos trajets à vélos en libre-service, grâce au code JEROULE23.

Infos et conditions: [www.regiondenyon.ch/velos](http://www.regiondenyon.ch/velos)

## Avantages loisirs

### Offres



La Région de Nyon récompense celles et ceux qui se rendent sans voiture dans des lieux culturels et sites de loisirs. Elle propose des offres réservées aux personnes utilisant les transports publics ou le vélo.

Avec les avantages loisirs de la Région de Nyon, les habitants des communes membres bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs, s'ils s'y rendent sans voiture.

Les offres proposées varient au cours de l'année, mais pour vous donner envie il est parfois possible de bénéficier d'un billet gratuit au Cinéma Capitole de Nyon ou à l'Usine à gaz de Nyon ou d'une entrée gratuite au Zoo de la Garenne.

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)